République Française

Département du Pas-de-Calais - Arrondissement de Béthune -Canton de Lillers - Commune de Gonnehem

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 AVRIL 2024

Nombre de membres en exercice : 23 Nombre de membres présents : 19 Nombre de votants : 21

Le onze avril deux mil vingt-quatre à dix-huit heures trente, légalement convoqué en date du vingt-neuf mars deux mil vingt-quatre, conformément à l'article L.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, dont un exemplaire a été affiché à la porte de la mairie, les membres du conseil municipal se sont réunis en mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Bernard DELELIS, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS: Bernard DELELIS, Laurent POIRÉ, Carole MURRAY, Vincent KLOS, Françoise LEFEBVRE, Jean-Michel DUBOIS, Charlette GALLET, Pierre DUPLOUY, Philippe ROUSSEL, Eric CHAPPE, Janique POIRIER, Thierry HUE, Bertrand DELORY, Martine PETITPAS, Céline DEBACK, Cathy NICUTA, Maxime CANTRAINE, Ludivine TAFFIN, Julien HERNU.

EXCUSÉS, RÉPRÉSENTÉS : Marie-José LECLERCQ procuration à Françoise LEFEBVRE, Anne-Sophie DELAVAL procuration à Eric CHAPPE, Thierry CHAPPE, Sébastien VERFAILLIE.

DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Après vote à main levée, et en application des dispositions de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal à l'unanimité des présents, nomme Julien HERNU au poste de secrétaire de séance qui en accepte les fonctions.

<u>Réf: 2024-29 / 2024-04-11-16ème:</u> Aménagement et urbanisme: Approbation du SCDECI (Schéma Communal de Défense Extérieure Contre l'Incendie)

La séance ouverte, Monsieur le Maire rappelle que par délibération de référence 2023-66 / 2023-12-14-3ème prise le 14 décembre 2023, la commune de Gonnehem a approuvé les conclusions de l'étude relative au SCDECI (Schéma Communal de Défense Extérieure Contre L'Incendie).

Suite aux derniers travaux et arbitrages en présence du Service Départemental d'Incendie et de Secours du Pas-de-Calais et du Bureau d'Études Verdi, les travaux à engager visant à terme à assurer une couverture totale de la commune concernent :

- L'aménagement de 5 points d'aspiration sur point d'eau naturel (4 existants et 1 nouveau)
 - o Rue de Lenglet
 - o Rue des Prés
 - o Rue de Brassarderie (* 2)
 - o Rue de Bellerive
- L'implantation de 2 réserves incendie artificielles
 - o Rue de Lillers
 - o Rue de la Libération
- L'implantation de 7 poteaux d'incendie ou prises accessoire
 - o Rue du Hamel
 - o Rue Neuve
 - o Rue Godefroy Bar

- o Rue de Bellerive (* 3)
- O Rue du Moulin ou Route de Béthune Saint-Venant
- La création de 2 aménagements divers ou l'implantation de 2 poteaux d'incendie ou prises accessoire
 - O Cheminement Résidence les Violettes / Rue de Lenglet ou poteau d'incendie Rue de Lenglet
 - O Cheminement Rue de Lannoy / Rue des Fleurs ou poteau d'incendie Rue des Fleurs

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et représentés, **décide** d'approuver les conclusions de l'étude relative au SCDECI (Schéma Communal de Défense Extérieure Contre L'Incendie), et **sollicite** des services du contrôle des actes administratifs auprès de la préfecture le visa du contrôle de légalité.

Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'État.

Fait et délibéré les jour, mois et an susvisés Pour extrait conforme Le Maire, **Bernard DELELIS**

Le Secrétaire de séance, Julien HERNU

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le 19 avril 2024

et de la publication le 19 avril 2024

À Gonnehem, le Le Maire Bernard DELELIS